



COMMISSION RÉGIONALE DE GESTION DES COMPÉTITIONS

PROCÈS-VERBAL N°23

Réunions :

28 & 30 avril 2026

14h30/16h30

Présidence :

Mr Claude REQUENA

Présentiel/Visio
Complété par boucles WhatsApp

Présent(e)s :

Mmes Coralie BENETEAU, Geneviève DAUGA, Axelle GIRARD, Clara KAROTSCH, Laëtitia MARTINEZ, Isabelle SCHIAVON

Mrs. Jacques ADGE, Max CARIAT, Raphaël CARRUS, Francis DAUSSEING, Jacques DE HEER, Thierry DELACROIX, Maximilien DEMOUSTIER, Vincent DUBROCA, Cyril DURAND, Bernard ESPIE, Romain FERRISI, Alexis GRONOFF, Richard GIUSEPPIN, Jean-Claude LAFFONT, Frédéric LASCROUX, Yann LOREC, André LUCAS, Manuel MANAS, Ludovic MARGOUE, Nicolas MARTINEZ, Roland MAURIN, Joël MESTRE, Axel QUIQUEMPOIS, Jean-Pierre RIEU, Sébastien ROYUELA, Yohan VESTRIS, Christian VIDAL

Excusé(e)s : Mr Patrick BOUDREAULT

Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie (juridique@occitanie.fff.fr) dans les sept jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Rappel Article 103 - Règlements LFO

Toute équipe déclarant forfait dans l'une des deux dernières journées d'un championnat, sera déclaré forfait général, sauf cas de force majeure laissé à l'entière appréciation de la commission compétente.

Reprogrammations

Pour la fin de saison :

- Toute demande de report **en accord entre les clubs** sera étudiée, pour les rencontres du mois d'avril. Cependant, sauf cas de force majeure laissé à l'entière appréciation de la CRGC, aucune rencontre de championnat "libre" ne sera reprogrammée au-delà au **mercredi 6 mai 2026**.
- En ce qui concerne les rencontres programmées **à compter du 9 mai 2026, les rencontres resteront fixées pour le moment aux dates prévues** au calendrier général.

La liste des matchs remis et rejoués est disponible en annexe.

Tirage des Coupes d'Occitanie

Le mardi 5 mai à AMOS Toulouse (3 All. Antoine Osete, 31100 Toulouse) à 12h30.

- ¼ finale et ½ finale C.O. Intersport Séniors
- ½ finale CO Amos U20 / Amos U19 / Amos U17 / U15
- ½ finale Coupe des Réserves Séniors M

Forfaits

- ⊗ **Futsal Marguerittes** - contre Montp. Medit. Futsal - Futsal - R1 Fem. Gr. B (55270517). **Amende : 30,00€**
- ⊗ **S.C. Lafrançaisain** - A Toulouse Futsal C. II - Futsal R2 Honneur Gr. B (55550754) . 2ème forfait.
En application de l'article 104 de la LFO, "Une équipe sera déclarée forfait général, pour les équipes (hors compétitions féminines) Séniors Libres, Futsal et Football-Entreprise à compter du deuxième forfait.", la

Commission enregistre le forfait général du S.C. Lafrançaise avec retrait de points (phase Aller Simple).

Amende : 100,00€

Finale Régionale Pitch U13M/U13F des 2 & 3.05.2026 à Blagnac

Le groupe de travail dédié s'est réuni ce jour sous la présidence de Claude REQUENA et composé de MM. DAUSSEING, DURAND, LAFFONT et MANAS, pour étudier les feuilles de matchs transmises par les clubs.

Toutes les équipes ont bien transmis la composition de leur groupe.

Deux demandes de mise en conformité ont été notifiées (excédent de joueurs mutation hors période) à un club participant à la finale masculine et un club participant à la finale féminine.

Les 336 joueuses et joueurs présentés sont bien qualifiés pour participer à l'épreuve.

FUTSAL ½ COUPES D'OCCITANIE

Sous réserve des résultats connus et à venir, nous vous prions de trouver ci-dessous les matchs des ½ finale de la Coupe Occitanie FUTSAL :

- 55629627 PLAISANCE PIBRAC FUTSAL / MONT ATLAS PAILLADE – gymnase Jules Verne à Plaisance du Touch
- 55629628 TLSE FUTSAL C. / QUINT FONSEGRIVES le 02.05 à 17h – gymnase la Cépière à Toulouse

FUTSAL – FINALE U18M

La rencontre :

- **Plaisance Pibrac Futsal / Quint Fonsegrives**
Est fixée au **03 mai à 17h**, au **gymnase Jules Verne à Plaisance-du-Touch**.

Les clubs participants à la finale seront classés aux deux premières places du championnat U18M R1 Futsal.

PROJECTIONS SUR LES CHAMPIONNATS LFO 2026/2027 - Situation PROVISOIRE au 28.04.26

Ces états ne sont publiés qu'à titre indicatif en fonction de la situation sportive de nos clubs évoluant en compétitions fédérales.

Le seul but de cet état est d'apporter des éclaircissements sur la composition des divisions de la future saison.

Seuls les règlements généraux de la FFF et de la LFO ainsi que les règlements particuliers de chaque division feront loi à l'issue des compétitions et procédures éventuelles.

SENIORS M

HYPOTHESE : 2 descentes de clubs de la LFO de N3

REGIONAL 1M – 28 clubs répartis en deux poules de 14

- Les deux relégués de National 3 (2)
- Les clubs classés de la 2ème à la 12ème place des deux groupes (22)
- Le premier de chaque poule de Régional 2 (4)

REGIONAL 2M – 56 clubs répartis en quatre poules de 14

- Les 4 clubs relégués de R1 classés 13 & 14èmes (4)
- Les clubs classés de la 2ème à la 12ème place des quatre groupes de R2 (44)
- Le premier de chaque poule de Régional 3 (8)

REGIONAL 3M – 96 clubs répartis en huit poules de 12

- Les 8 clubs relégués de R2 classés 13 & 14èmes (8)
- Les clubs classés de la 2ème à la 10ème place des huit groupes (72)
- Le premier de chaque poule de Départemental 1 (12)
- Le second de D1 des districts bénéficiant de deux accessions **dans cette hypothèse** : Haute Garonne, Hérault, Aveyron, Gard Lozère (4)

SENIORS F

HYPOTHESE : AUCUNE DESCENTE de clubs de la LFO de D3

REGIONAL 1F – 12 clubs répartis en une poule unique de 12

- Les clubs classés de la 1ère à la 10ème place (10)
- Les deux premiers de Régional 2F Accession (2)

Si le champion d'Occitanie est admis en D3 FFF via la P.A.N., le club classé 11ème de R1F prendra sa place.

REGIONAL 2F – 24 clubs répartis en trois poules de 8 (1ère phase)

- Les 2 clubs relégués de R1 (2)
- Les clubs de R2F Accession non-accédants en R1F (4)
- Les clubs classés de la 1ère à la 4ème place des trois groupes de R2F Maintien (12)
- Les six accédants des territoires : les 2 premiers de la PAR Hérault/Gard, les 2 premiers de la phase Territoire organisée par le District H.G., le champion d'Aveyron, le champion du Lot (6)

JEUNES M

- Pas de championnat U20R1 2026/2027
- Plus de championnat U18 R2 et U16R2
- Dynamisation des Territoires

U18 REGIONAL 1 – 36 clubs répartis en trois poules de 12

- Les sept clubs participants au U17 National (MHSC et TFC ne souhaitent pas s'engager en cas de maintien en U19N) (7)
- Les clubs classés de la 1ère à la 8ème place des trois groupes de U17 R1 (23, St Clément Montferrier ne peut qualifier deux équipes en U18R1, une place est vacante)
- Le premier des six groupes U17 territoire ou D1 Gard Lozère (6)

U17 REGIONAL 1 – 36 clubs répartis en trois poules de 12

- Les clubs classés de la 2ème à la 10ème place des deux groupes de U16 R1 (Nîmes Ol., Rodez AF, Toulouse FC, UJS Toulouse ne souhaitent pas s'engager en cas de maintien en U17N) (14)
- Les clubs classés de la 1ère à la 8ème place des deux groupes de U16 R2 (16)
- Les trois premiers de U16 Territoire Haute Garonne (3)
- Le premier de chaque poule U16 Territoire Hérault (2)
- Le premier de U16 Territoire Gard Lozère (1)

U16 REGIONAL 1 – 36 clubs répartis en trois poules de 12

- Les clubs classés de la 1ère à la 9ème place des trois groupes de U15 R1 (26, MHSC ne souhaite pas s'engager)
- Les deux premiers des U15 Territoires H.G. et Hérault (4)
- Le premier des 4 autres territoires : Aude-P.O., Nord Occitanie (12-46-81-82), Territoire 32-65-31 & Gard Lozère (4)
- Les deux meilleurs seconds issus des 4 territoires ci-dessus ne bénéficiant que d'une accession (parmi Aude-P.O., Nord Occitanie, Territoire 32-65-31 & Gard Lozère) (2)

U15 REGIONAL 1 – 48 clubs répartis en quatre poules de 12

- Les clubs classés de la 1ère à la 9ème place des quatre groupes de U14 R1 (36)
- Le premier du territoire U14 Aude-P.O. (1)
- Les deux premiers du territoire U14 Gard Lozère (2)
- Le premier de chaque poule territoire U14 Haute Garonne (3)
- Le premier des poules territoire U14 Hérault, ainsi que le meilleur second des deux groupes (3)
- Les deux premiers de la poule territoire U14 Nord Occitanie (gérée par district 46) (2)
- Le premier de la poule territoire 65-32-31 (1)

U14 REGIONAL 1 – 48 clubs répartis en quatre poules de 12

Les clubs seront définis sur dossier de candidature transmis avant le 31 mai 2026 aux districts désignés

JEUNES F

HYPOTHESE : AUCUNE DESCENTE de clubs de la LFO de U19 FFF

U18 REGIONAL 1F – 12 clubs répartis en une poule unique

- Les clubs classés de la 1ère à la 10ème place (10)
- Les deux premiers de Régional 2F Accession, ou son suivant, l'AS Béziers II ne pouvant accéder (2)

Si le champion d'Occitanie est admis en U19 FFF via la P.A.N., le club classé 4ème de U18F Accession prendra sa place.

FUTSAL M

HYPOTHESE : AUCUNE DESCENTE de clubs de la LFO de D2 FFF

FUTSAL REGIONAL 1 – 10 clubs répartis en une poule unique

- Les clubs classés de la 1ère à la 7ème place (7)
- Les trois premiers de Régional 2 Accession (3)

Si le champion d'Occitanie est admis en D2 FFF via la P.A.N., le club classé 8ème de Régional 1 prendra sa place.

Obligations des clubs participant aux championnats régionaux seniors féminins (Article 35.2 LFO) -

REUNION DU 30.04.26 (état définitif)

Le groupe en charge de la vérification des obligations est composé de MM. DELACROIX, DAUSSEING, LAFFONT, MANAS. M. LAFFONT est nommé Président de Séance.

Rappel du texte de référence

“Les clubs participant aux championnats Régional 1 F. et Régional 2 F. sont dans l’obligation d’engager,

- une équipe en Coupe de France Féminine (pour les seuls clubs évoluant en R1 F.)
- une équipe en Coupe Occitanie Seniors Féminine ;
- au moins une équipe féminine jeune participant à un championnat régional ou départemental, en football libre à 8 ou à 11, jusqu’à son terme ;
- disposer d’une école de football féminin comprenant au moins **douze (12) joueuses licenciées de U6 F. à U11 F.** A la demande de la Commission, les clubs devront être en mesure de justifier de la participation effective desdites joueuses à des manifestations de football d’animation, notamment par la transmission, sous leur responsabilité des feuilles de match des rencontres et/ou plateaux, qu’ils soient organisateurs ou non de la manifestation en question.

Pour un club accédant au championnat Régional 2 F., par dérogation à l’alinéa précédent, afin de permettre audit club de se mettre en conformité avec le présent article, **ses obligations seront identiques pour la seule saison de l’accession, à celles qui lui étaient imposées la saison précédente dans son championnat départemental.**

Un état des lieux au regard du respect de ces critères est notifié en décembre à chaque club et le constat définitif du respect des trois critères est **arrêté le 30 avril.**

Le club qui ne répond pas à ces critères ne peut participer à la Phase d’Accession Nationale pour celui évoluant en Régional 1 F., ou accéder à la Régional 1 F. pour celui évoluant en Régional 2 F.

Article 35.3 - Sanctions

Le club ne respectant pas les obligations d’engagements prévues aux articles précédents sera sanctionné d’un retrait de trois (3) points au classement de l’équipe concernée par obligation non respectée et d’une amende complémentaire”

Il est rappelé que la situation intermédiaire a été réalisée le 16.12.2025, notifiée aux clubs le 18.12.2025, et publiée le 19.12.2025 (PV n°6)

Après étude :

L’ensemble des clubs :

- De R1F se sont engagés à la Coupe de France Féminine
- De R1F & R2F se sont engagés en Coupe d’Occitanie Intersport Féminines
- De R1F & R2F ont au moins une équipe participant à un championnat de jeunes, et y sont toujours en activité

En ce qui concerne l'école de football obligatoire définie à l'article 35.2 précité, les clubs suivants ne disposent pas de 12 licenciés U6F à U11F (entre parenthèses, nombre de licences à ce jour) :

REGIONAL 1F :

750342 - Nimes Foot Feminin 1 (5 licences)
551482 - U.S. Gaillacois 1 (8 licences)

REGIONAL 2F :

545076 - Cahors F.C. 1 (forfait général) - 6 licences
564954 - Coeur Gascogne Ff 1 – 5 licences
548248 - Ent. Segala F. 1 (promu) - 9 licences
524819 - F.C. Comtal 1 – 11 licences
500152 - Lunel Gc 1 (promu) - 9 licences
551504 - Mende Av.Foot Lozere 1 (promu) - 5 licences
524101 - Saint-Orens F.C. 1 (promu) - 7 licences
552690 - Tarbes Pyrenees Foot 1 (promu) - 9 licences

Les clubs promus, dans le cadre de leur participation au Championnat Féminin Territorial d'Occitanie 2024/2025, devaient répondre à l'UNE des deux obligations ci-dessous :

“1) une Ecole de football féminin, comptant au moins dix (10) joueuses licenciées de U6 F. à U11 F. ayant effectivement participé à des manifestations de football d'animation.

OU

2) une équipe féminine jeune participant à des plateaux ou un championnat de niveau régional ou départemental, étant précisé que ne seront pris en compte que les plateaux ou championnats de Football Libre”

Compte tenu que les cinq clubs promus qui ne disposent pas des 10 licenciées au titre de l'école de football **ont**, en revanche, engagé une équipe jeunes féminines, **répondant** à l'obligation de répondre à l'**un des deux** critères qui leur étaient imposée la saison dernière,

Les clubs ci-dessous bénéficient de la **dérogation accession** prévue au règlement et devront, en cas de maintien, impérativement disposer du nombre de licenciées requis pour la saison 2026/2027 :

- ✓ 548248 - Ent. Segala F. 1 (promu)
- ✓ 500152 - Lunel Gc 1 (promu)
- ✓ 551504 - Mende Av.Foot Lozere 1 (promu)
- ✓ 524101 - Saint-Orens F.C. 1 (promu)
- ✓ 552690 - Tarbes Pyrenees Foot 1 (promu)

Concernant les autres clubs ne disposant pas d'une école de football féminin conforme aux obligations réglementaires,

En application de l'article 35.3, la CRGC :

- SANCTIONNE d'un retrait DE TROIS POINTS FERMES le club de Nimes Foot Feminin (750342) au classement de Régional 1F Escates,
- SANCTIONNE d'un retrait DE TROIS POINTS FERMES le club de U.S. Gaillacois (551482) au classement de Régional 1F Escates,
- SANCTIONNE d'un retrait DE TROIS POINTS FERMES le club de F.C. Comtal (524819) au classement de Régional 2F Pro-Ser Maintien Poule B,
- SANCTIONNE d'un retrait DE TROIS POINTS FERMES le club de Coeur Gascogne Ff (564954) au classement de Régional 2F Pro-Ser Maintien Poule C,

Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie (juridique@occitanie.fff.fr) dans les sept jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

FEMININES U15F REGIONAL 1 – Rassemblement de fin de saison

L'ensemble des équipes de la Poule A, ainsi que les 4 premiers des poules B1 & B2 seront invitées au rassemblement de fin de saison qui se tiendra le **samedi 16 mai 2026 au CRF à Castelmaurou**.

- ☺ Tournoi titre : 6 premiers de la Poule A + le premier des groupes B1 & B2
- ☺ Tournoi honneur : 7ème et 8ème de la Poule A + les équipes classées 2ème à 4ème des groupes B1&B2

Les "têtes de série" seront définies par le classement dans la poule.

En cas de place laissée vacante dans le tournoi honneur (club classé 8ème de R1 Poule A en situation de forfait général), il sera fait appel au meilleur 5ème des Poules B1 & B2, défini par l'article 88 départage.

IMPORTANT – DEMANDES DES CLUBS

Toutes demandes concernant une rencontre (modification, demande de report) ne sera traitée que si l'adversaire est en copie du mail de demande. Il est important pour des relations saines que les deux clubs soient en copie de toute demande relative aux rencontres officielles.

A défaut, le mail ne sera pas traité par la commission.

Non utilisation FMI ou transmission hors délais

Amende **25,00€** au club recevant :

- Esp. Club Toulousain - Humani Foot - Futsal - R1 Fem. Gr. A (55270533)
- Esp. Club Toulousain II - Toulouse Futsal C. - Futsal - R1 Fem. Gr. B (55270518)
- Save Et Garonne - Escalquens Fc II - Fem. U15F Territoire Gr.D (55209439)
- Castelnau Cres - Lattes As - Regional 2 Gr. A (53539107)
- Giroussens As - Le Fossat Es - Regional 3 Gr. G (53540698)
- Tarbes Pyrenees Foot II - Tlse Mirail As - Regional 3 Gr. H (53541337)
- Uchaud Gc - Marguerittes Es - U20 Regional Gr. A (54001549)

Rappels :

Article 60.5 : Les clubs sont dans l'obligation de saisir les résultats de leurs différentes équipes avec la FMI dans les **quatre (4) heures suivant les rencontres**, sous peine d'amende fixée à l'Annexe I des Règlements Généraux de la L.F.O. (Dispositions financières).

Article 60.6 : A titre **exceptionnel** en cas d'impossibilité d'utiliser la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la commission compétente et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.

Si une feuille de match papier est établie à la suite d'un problème de FMI, celle-ci, ainsi que la feuille annexe, devront être renvoyées à la L.F.O., par le club recevant dans les **douze (12) heures suivant la rencontre** par courrier ou courriel (competitions@occitanie.fff.fr), sous peine d'une amende fixée à l'Annexe I des Règlements Généraux de la L.F.O. (Dispositions financières)

Astreinte compétitions

Lors de l'ensemble de la saison 2025/2026, la permanence de la L.F.O. sera à la disposition des clubs tous les week-ends du vendredi 16h au dimanche 9h en cas d'urgence pour les compétitions (accident, forfait, arrêté municipal...)

Rappel : Article 90.2 - Procédure d'urgence

“La Ligue met en place une permanence, durant la saison, afin de répondre,

- aux arrêtés municipaux interdisant l'utilisation d'un terrain pour impraticabilité, transmis après les délais fixés à l'article 90.1;

- au forfait d'une équipe déclaré en dehors des délais fixés par les présents règlements.

Cette procédure d'urgence a, notamment, pour objectif d'éviter aux équipes de réaliser un déplacement inutile lorsque les conditions ne permettent pas un transport sécurisé des personnes, ou le déroulement normal d'une rencontre.

Dans le cadre d'une interdiction d'utilisation d'un terrain, les clubs ou la municipalité propriétaire du terrain devront envoyer l'arrêté municipal à l'adresse électronique dédiée (permanence@occitanie.fff.fr*) à minima 6 heures avant le début de la rencontre afin que la C.R.G.C. décide de la suite à donner, à savoir,

- Reporter la rencontre en question en informant les deux clubs et les officiels ;

- Maintenir la rencontre et demander aux clubs et officiels de se déplacer.

Dans les autres cas (forfait, etc.), les clubs devront informer la permanence par courriel (permanence@occitanie.fff.fr*) de leur situation afin que la C.R.G.C. décide de la suite à donner, à savoir,

- Reporter la rencontre en question, ou entériner le forfait, en informant les deux clubs et les officiels ;

- Maintenir la rencontre et demander aux clubs et officiels de se déplacer.

A ce titre, la C.R.G.C. délègue sa compétence décisionnelle à un membre qui aura la charge de statuer sur les demandes et d'en rendre compte à la réunion plénière la plus proche de la commission. Ce dernier informe les clubs et officiels de sa décision, par tout moyen, étant entendu que l'absence d'information devra être considérée comme un refus du report de la rencontre."

La CRGC donne compétence à Mmes KAROTSCH, GIRARD, Mrs. DURAND, REQUENA pour traitement des demandes **lors des périodes de procédure d'urgence**. Toute demande de report, lorsqu'il apparait certain qu'une rencontre ne pourra se tenir, **doit être adressée à la permanence avec le club adverse en copie pour avis.**

Le numéro et l'adresse électronique de contact **seront les mêmes** toute la saison :

URGENCE LFO : 06.01.07.53.20

permanence@occitanie.fff.fr

Nous vous rappelons que tout mail adressé aux autres boîtes de la LFO après le vendredi 16h ne seront traités que le lundi qui suit.

Le Président,
Claude REQUENA

Le secrétaire de Séance,
Cyril DURAND

ANNEXE GESTION COURANTE

REPROGRAMMATION

CLUB DE PAMIERS

Match (R2) PAMIERS / ISLE EN DODON du 16.05 à 20h 00 stade BALUSSOU à PAMIERS

Match (R3) PAMIERS / ST ORENS du 16.05 à 18h00 stade BALUSSOU à PAMIERS

Suite à l'attestation de la mairie de PAMIERS, organisation et disponibilité des installations sportives du complexe sportif BALUSSOU

Suite à la proposition de la Mairie pour un terrain de repli stade CHATAIGNERAIE 1 à PAMIERS le dimanche 17.05

La CR Gestion des Compétitions décide de fixer les rencontres suivantes sur le terrain CHATAIGNERAIE 1 à PAMIERS :

R2 Poule D : PAMIERS / ISLE EN DODON est fixée le dimanche 17.05 à 15h30

R3 Poule G : PAMIERS / ST ORENS est fixée le dimanche 17.05 à 13h30

DEROGATION Dernière journée de championnat

La CR Gestion des Compétitions vous rappelle que, par principe, les coups d'envoi des rencontres d'un même championnat sont fixés le même jour et à la même heure (article 59.4 des Règlements Généraux).

Toutefois, la CR peut accorder des dérogations lorsqu'elles sont sans incidence sur le classement.

Après étude des dossiers (dernières journées de championnats) en attente via FOOTCLUBS, et au vu de l'accord des deux clubs concernés :

La CR Gestion des Compétitions émet un **AVIS FAVORABLE** pour les rencontres suivantes :

U20 R1 POULE C

JULLIAN / ISLE JOURDAIN du 10.05 à 11h00

- Dérogation pour jouer le 09.05 à 18h00

U18 REGIONAL 1 POULE A

- Le match du 31.05 à 11h AGDE RCO / LUNEL GC le mercredi 20/05 à 20h

U18 ESPOIR FEM POULE A

B JEUNESSE / LUNEL GC du 09.05 à 15H00

- Dérogation pour jouer le 10.05 à 10H30

U18 FEM ESPOIR POULE C

ST CAUSSADAIS / MONTBARTIER du 09.05 à 15h00

- Dérogation pour jouer le 09.05 à 11H00 sur le terrain BENECH HAUT à CAUSSADE

U18 FEM ESPOIR Poule D

FC VIGNOBLE / BRUGUIERES du 09.05 à 15h00

- Dérogation pour jouer le 09.05 à 16H00

U18 FEM ESPOIR Poule E

ENT FEM LAV BRIA / ES MONTAGNE NOIR du 09.05 à 15h00

- Dérogation pour jouer le 06.05 à 18h30 sur le terrain MUNICIPAL 2 à LAVAUR.

La CR gestion des Compétitions émet un **AVIS DEFAVORABLE**

U15 FEM TERR Poule A

LUNEL / THONGUE LIBRON du 09.05 à 15h00 est maintenue même jour, même heure.

La Commission Régionale de Gestion des Compétitions vous rappelle que, conformément à l'article 59.4 des Règlements Généraux, les rencontres d'un même championnat lors de la dernière journée doivent, par principe, se disputer le même jour et à la même heure.

Toutefois, la Commission peut accorder des dérogations dès lors que celles-ci sont sans incidence sur le classement final.

En l'espèce, votre demande vise à avancer la rencontre et émane des deux clubs concernés.

Dans ces conditions, la Commission émet un avis favorable et fixe les rencontres suivantes

U15 FEM R1 :

- POULE B1 : AGDE RCO / MONPTELLIER ASPTT Le samedi 09.05 à 11h00
- POULE B2 : ALBI MARSSAC / TARBES PY Le samedi 09.05 à 13h00

U18 FEM HONNEUR POULE C

- FC EAUNES LABARTHE / FONTENILLES samedi 9.05 à 13h00

DIVERS

COUPE EQUIPES RESERVES

- SEYSSES FROUZINS / PIBRAC est fixé le 02.05 à 18h30 au lieu de 20h30 (accord des clubs)

SENIORS R1 POULE A

Match CLERMONT L'HERAULT / MTP ATLAS PAILLADE du 02.05 à 18h00 terrain COMPLEXE ESTAGNOL à CLERMONT L'HERAULT.

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier le jour et l'heure de la rencontre SENIORS R1

La CR Gestion des Compétitions émet un **AVIS FAVORABLE**

- CLERMONT L'HERAULT / MTP ATLAS PAILLADE est fixé le jeudi 30.04 à 20h00

SENIORS R2 POUL B

Match UNION ST JEAN / PAYS MAZAMET du 14.05 à 15h00

Suite à votre demande de modification de la date de la rencontre SENIORS R2 Poule B au 20/05, formulée avec l'accord des deux clubs, et après nouvel examen du dossier au regard des résultats sportifs, la Commission Régionale de Gestion des Compétitions émet un **avis défavorable**.

En conséquence, la rencontre demeure programmée à la date initiale du **14 mai**.

Toutefois, la CR Gestion des Compétitions vous propose, sous réserve de l'accord des deux clubs, d'avancer la rencontre à l'une des dates suivantes :

- Le **mercredi 6 mai**,
- Le **mercredi 13 mai**.

SENIORS R2 POULE C

LAVAUUR – Suspension terrain -

Suite à votre proposition de **terrain de repli** sur les installations sportives de **Fenouillet**, la Commission Régionale de Gestion des Compétitions émet un **avis favorable**.

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre une **attestation de mise à disposition du terrain émanant de la mairie**.

SENIORS R2 POULE D

Match AIGNAN US / COMMINGES ST GAUDENS du 09.05 à 20h00 terrain JEAN GUILLONNEAU à AIGNAN

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier le jour de la rencontre SENIORS R2

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- AIGNAN US / COMMINGES ST GAUDENS est fixée le vendredi 08.05 à 20h00

Match COLOMIERS / SEYSSE FROUZINS du 09.05 à 20h00 terrain CAPITANY 5 à COLOMIERS

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier la rencontre SENIORS R2

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- COLOMIERS / SEYSSE FROUZINS est fixée le jeudi 07.05 à 21h00 terrain CAPITANY 2 Synthétique à COLOMIERS.

REGIONAL 3 POULE A

Match du 03.05 PEROLS / VERGEZE

Accord des 2 clubs pour jouer la rencontre le 29.04 à 20h30 au terrain Maurice Teissier à VENDARGUES

Réception de la convention de prêt de la mairie de Vendargues

La CRG des Compétitions :

- Programme PEROLS / VERGEZE LE 29.04

REGIONAL 3 POULE B

Le service Compétitions modifie le terrain de la rencontre SENIORS R3 POULE D du 25.04 à 20h00

- AS OLEMPS / ESPOIR FC 88 est fixée sur **le terrain GARRIGUE Synthétique à OLEMPS.**

REGIONAL 3 POULE D

Match du 17.05 LE BUISSON / SOURCES

L'éclairage du stade Casimir Brassac à Le Buisson n'est plus homologué depuis mars 2018.

- La demande de modification a été refusée pour jouer le 13.05 à 20h30
- Le match est maintenu à la date et à l'horaire initialement prévus, soit le 17 mai à 15h.

Toutefois, la rencontre pourra débuter au plus tard à 18h30, sous réserve de la transmission de l'accord des deux clubs.

Les matchs pourront être programmés en diurne dès lors que la Commission Régionale des Terrains confirmera la conformité de l'éclairage.

Suite entretien téléphonique entre la CD des Terrains et Monsieur Daniel SALDANA Président de la CR des Terrains de la LFO le terrain Casimir Brassac de Le Buisson est conforme pour un classement E6.

Par conséquent, suite à l'accord des 2 clubs, la rencontre du 17.05 LE BUISSON / SOURCES de L'AVEYRON est fixée au mercredi 13.05 à 20h30 au stade Casimir Brassac

REGIONAL 3 POULE E

- ST NICOLAS / AUCH 2 est fixé le 09.05 à 20h au lieu de 18h30 (accord des clubs)

REGIONAL 3 POULE H

Match du 16.05 CARBONNE / TARBES PYRENEES F

Accord des 2 clubs pour jouer la rencontre le mercredi 13.05 à 20h30

- Accord de la CRGC
- CARBONNE / TARBES PYRENEES F est fixée le 13.05 à 20h30

COUPE OCCITANIE U20 AMOS

Suite à la qualification du club de FABREGUES lors du match de Coupe Occitanie U20 le 26.04

La CR Gestion des Compétitions vous informe que la rencontre ¼ de Finale

- ALES OL / FABREGUES est fixé le 02.05 à 14h30 sur le terrain de ST JEAN DU PIN Plaine de Jeux du PLOS 1

Match ALES OL / FABREGUES du 02.05 à 14h30 terrain PLAINE DE JEUX DE PLOS 1 à ST JEAN DU PIN

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier l'heure de la rencontre COUPE OCCITANIE U20 AMOS

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- ALES OL / FABREGUES est fixée le 02.05 à 13h30

Match UCHAUD / LAVAU du 02.05 à 16h00 terrain UCHAUD Stade MUNICIPAL

Suite à l'accord des clubs pour modifier l'heure de la rencontre Coupe Occitanie U20 (accord téléphonique du secrétaire de LAVAU)

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- UCHAUD / LAVAU est fixée le 02.05 à 16h30

U20 R1 POULE B

Match CLERMONTAISE / VERGEZE EP du 03.05 à 11h00 terrain ESTAGNOL 2 à CLERMONT L'HERAULT

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier le terrain de la rencontre U20 R1

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- CLERMONTAISE / VERGEZE est fixée le 03.05 à 11h00 terrain JEAN PINET Synthétique à CLERMONT L'HERAULT

Match CLERMONTAISE / VERGEZE EP du 03.05 à 11h00 terrain PINET à CLERMONT L'HERAULT

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier le jour et l'heure de la rencontre,

La CR gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- CLERMONTAISE / VERGEZE est fixée le samedi 02.05 à 15h00 terrain PINET synthétique à CLERMONT L'HERAULT

COUPE OCCITANIE U19

- L'UNION ST JEAN / ROUSSON est fixé le 02.05 à 15h au lieu de 18h (accord des clubs)

U18 REGIONAL 1 POULE A

Match du 09.05 MENDE AV.F / BEZIERS AS

Demande du club de BEZIERS AS de jouer la rencontre le 06.05.26

Refus du club de MENDE AV.F

- La rencontre est maintenue comme initialement prévu

Match du 09.05 RODEZ / BAGATELLE

Demande de RODEZ saisie sur FOOTCLUBS pour jouer la rencontre le 06.05 à 20h

Accord de BAGATELLE par mail,

La CRG des Compétitions

- Fixe RODEZ / BAGATELLE le 06.05 à 20h au complexe du Trauc

Match du 02.05 MENDE AV FOOT / CASTELNAU CRES – U18 R1 poule A

Mail du club de CASTELNAU CRES informant le forfait de l'équipe U18 pour la rencontre du 02.05.26

La CRG des Compétitions :

- Prends note de la décision du club de CASTELNAU CRES
- Enregistre le forfait de l'équipe U18 du club de CASTELNAU CRES pour la rencontre du 02.05 contre MENDE AV.F

U18 REGIONAL 1 POULE B

- UJS / RODEZ est fixé le 30.04 à 18h au lieu de 17h (accord des 2 clubs)
- COLOMIERS / MURET est fixé le 09.05 à 20h au lieu de 17h (accord des clubs)

COUPE OCCITANIE U17

- BEAUCAIRE / MURET est fixé le 02.05 à 17h30 au lieu de 15h30 (accord des clubs)

U17 REGIONAL 1 POULE A

- LUNEL GC / BEAUCAIRE STADE FC est fixé le 09.05 à 15h30 au lieu de 18h30 (accord des clubs)
- LUNEL / BEAUCAIRE est fixé le 09.05 à 15h30 au stade Fernand Brunel 1

COUPE OCCITANIE U15

Les services techniques de la FFF ont rétabli la situation du match du 03.05 NIMES OL / MONTPELLIER HSC.

La désignation des officiels peut s'effectuer

U15 R1 POULE A

Match NIMES OL / MENDE AV du 10.05 à 10h30 terrain BASTIDE 1 à NIMES

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier le jour et l'heure de la rencontre

La CR gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- NIMES OL / MENDE AV est fixée le samedi 9.05 à 14h30

U14 REGIONAL POULE D

- TOULOUSE FC / RODEZ AV est fixé le 09.05 à 15h au Parc des Sports Stadium B TATON synthétique T3

REGIONAL 1 FEM FUTSAL

Match du 25.04 MONTPELLIER MED F / FUTSAL MARGUERITTES – REGIONAL 2 FEM FUTSAL poule B – Gymnase La Faourette à Toulouse

Mail du club de FUTSAL MARGUERITTES informant le forfait de l'équipe FEMININE pour la rencontre du 25.04.26

La CRG des Compétitions :

- Prends note de la décision du club de FUTSAL MARGUERITTES
- Enregistre le forfait de l'équipe FEMININES du club de FUTSAL MARGUERITTES pour la rencontre du 25.04 contre MONTPELLIER MED F.

Dans sa réunion du 21.04, la CRG des Compétitions a donné une dérogation pour la catégorie R1 FEM FUTSAL pour les forfaits de fin de saison, il sera enregistré seulement le forfait simple.

Les officiels ont été annulés

COUPE OCCITANIE FUTSAL

Suite au dernier résultat connu des quart de finale, et sous réserve de procédure en cours et à venir, nous vous prions de trouver ci-joint la liste des matchs des ½ finale de la Coupe Occitanie FUTSAL.

- TLSE FUTSAL / QUINT FONSEGRIVES est fixé le 02.05 à 17h gymnase La Cépière

- PLAISANCE PIBRAC / MONT ATLAS PAILLADE est fixé le 03.05 à 20h30 gymnase Jules Vernes

Match du 03.05 PLAISANCE PIBRAC F / MONT ATLAS PAILLADE

Mail du club MONT ATLAS PAILLADE demandant de reporter le match au 09.05 et le match du 09.05 au 14.06.26
La Section FUTSAL informe qu'il n'est malheureusement pas possible de reporter le match de Coupe Occitanie du 03.05 au 09.05

- La rencontre PLAISANCE PIBRAC F / MONT ATLAS PAILLADE est maintenue comme initialement prévu le 03.05

Match du 03.05 TLE FUTSAL / QUINT FONSEGRIVES – gymnase la Cépière

Mail du club de QUINT FONSEGRIVES informant que le gymnase La Cépière ne présente pas les conditions requises pour disputer un match de ½ finale et de ce fait demande l'inversion de la rencontre.

Dans le cadre de la rencontre du 2 mai opposant TLSE Futsal à Quint Fonsegrives, initialement prévue au gymnase de La Cépière, le service des Sports de la Ville de Toulouse attribue le gymnase Alban Minville pour cette demi-finale de la Coupe Occitanie Futsal.

En conséquence,

- Le match TLSE FUTSAL / QUINT FONSEGRIVES 2 se déroulera le 2 mai à 17h au gymnase Alban Minville.

REGIONAL 2 FUTSAL PRO-SER POULE B

Match TOULOUSE FUTSAL / SC LAFRANCAISE du 25.04 à 17h00 Gymnase LE CEPIERE à TOULOUSE

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier la rencontre R2 M FUTSAL

Suite à appel téléphonique du dirigeant de TOULOUSE FUTSAL nous informant être en autonomie sur le Gymnase La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- TOULOUSE FUTSAL / SC LAFRANCAISE est fixée le 25.04 à 21h00 Gymnase LE CEPIERE à TOULOUSE

SENIORS FEM R2 MAINTIEN POULE A

Match MTP ARCEAUX / CARCASSONNE FOOT FEM du 10.05 à 15h00 terrain GRAMMONT 12 à MONTPELLIER

Suite à l'attestation de la Mairie de PIGNAN pour le prêt de leurs installations sportives au club de MONTPELLIER ARCEAUX,

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- MTP ARCEAUX / CARCASSONNE FOOT FEM est fixée le 10.05 à 15h00 terrain PIGNAN complexe sportif SERGE CORBIERE 1.

U18 FEM R1

Match RF CANOHES TOULOUGES / BEZIERS AS du 25.04 à 16h30 terrain JONATHAN HERNANDEZ à TOULOUGES

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier l'heure de la rencontre U18 FEM R1

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- RF CANOHES TOULOUGES / BEZIERS est fixée le 25.04 à 12h30

U18 FEM ACCESSION POULE UNIQUE

Match UNION ST JEAN / DRUELLE du 03.05 à 10h30 terrain JACQUES MONTEL 2 à ST JEAN

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier l'heure de la rencontre U18 FEM ACCESSION

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- UNION ST JEAN / DRUELLE est fixée le 03.05 à 11h30

OBLIGATIONS DES CLUBS PARTICIPANTS AUX CHAMPIONNATS R1F & R2F

CONTRAT DEFINITIF DU 30.04.26 - ARTICLE 35 REGLEMENTS LFO

Compétition	Aff.	Equipe	Equipe Jeunes	Lic. U6F à U11	
Régional 1 F - Escates	560820	Albi Marssac Tfa 2	OK	18	
Régional 1 F - Escates	550123	Canet Roussillon Fc 1	OK	13	
Régional 1 F - Escates	554286	Colomiers 1	OK	13	
Régional 1 F - Escates	582757	Jacou Clapiers Fa 1	OK	29	
Régional 1 F - Escates	514451	Montauban 2	OK	20	
Régional 1 F - Escates	503349	Montpellier Asptt 1	OK	12	
Régional 1 F - Escates	750342	Nimes Foot Feminin 1	OK	5	
Régional 1 F - Escates	537945	Rangueil F.C. 1	OK	16	
Régional 1 F - Escates	505909	Rodez Aveyron 2	OK	25	
Régional 1 F - Escates	547494	Sussargues Fc 1	OK	28	
Régional 1 F - Escates	524391	Toulouse Fc 2	OK	12	
Régional 1 F - Escates	551482	U.S. Gaillacois 1	OK	8	
Régional 2 F - Pro-Ser	551488	Beaucaire Stade Fc 1	OK	14	
Régional 2 F - Pro-Ser	553074	Beziers A. S. 1	OK	12	
Régional 2 F - Pro-Ser	519456	Blagnac 1	OK	35	
Régional 2 F - Pro-Ser	545076	Cahors F.C. 1	OK	6	forfait général
Régional 2 F - Pro-Ser	550123	Canet Roussillon Fc 2	réserve R1F	réserve R1F	
Régional 2 F - Pro-Ser	781263	Carcass. Foot Fem 1	OK	12	
Régional 2 F - Pro-Ser	564954	Coeur Gascogne Ff (541854+553760)	OK	5	
Régional 2 F - Pro-Ser	554286	Colomiers 2	réserve R1F	réserve R1F	
Régional 2 F - Pro-Ser	548248	Ent. Segala F. 1	OK	9	promu
Régional 2 F - Pro-Ser	581025	Es Montagne Noire 1	OK	18	forfait général
Régional 2 F - Pro-Ser	582601	F.C. Canal Nord 1	OK	13	
Régional 2 F - Pro-Ser	524819	F.C. Comtal 1	OK	11	
Régional 2 F - Pro-Ser	536143	F.C. Critourien 1	OK	23	
Régional 2 F - Pro-Ser	582745	F.C. Thongue Libron 1	OK	13	
Régional 2 F - Pro-Ser	500152	Lunel Gc 1	OK	9	promu
Régional 2 F - Pro-Ser	528675	M.Arceaux 1	OK	12	
Régional 2 F - Pro-Ser	551504	Mende Av.Foot Lozere 1	OK	5	promu
Régional 2 F - Pro-Ser	561143	Montbazens Rignac Us 1	OK	13	
Régional 2 F - Pro-Ser	514895	Ramonville Coteaux 1	OK	31	promu
Régional 2 F - Pro-Ser	527791	Rf Canohes Toulouges 1	OK	16	
Régional 2 F - Pro-Ser	524101	Saint-Orens F.C. 1	OK	7	promu
Régional 2 F - Pro-Ser	552690	Tarbes Pyrenees Foot 1	OK	9	promu
Régional 2 F - Pro-Ser	518612	U.S. Plaisance Du To 1	OK	31	promu
Régional 2 F - Pro-Ser	548369	U.S.Salies Mane 1	OK	13	

Match	Ancienne date	Nouvelle date
Régional 1 M - Escates / Unique	Poule A	2
53538140 20190.2 503237 Vauvert Fc 1 - 551504 Mende Av.Foot Lozere 1	05/04/2026	03/05/2026 RP
53538143 20193.2 503251 Clermontaise 1 - 548263 Mont. Atlas Paillade 1	04/04/2026	30/04/2026 RP
Régional 1 M - Escates / Unique	Poule B	1
53554820 21497.2 513994 Fonsorbes Av 1 - 582636 L Union St Jean Fc 1	05/04/2026	03/05/2026 RP
53554833 21510.2 542847 Af Biars Bretenoux 1 - 547175 Rodeo F.C. 1	04/04/2026	01/05/2026 RP
Régional 2 M - Pro-Ser / Unique	Poule A	4
53539078 20469.2 545501 Castelnau Cr. 1 - 517246 St Andre Sangonis Ol 1	22/03/2026	03/05/2026 RJ
Régional 2 M - Pro-Ser / Unique	Poule B	3
53539593 20616.2 550123 Canet Roussillon Fc 2 - 505973 Conques U.S 1	15/02/2026	03/05/2026 RP
53539601 20624.2 551412 Ol. Girou F.C. 1 - 561208 As Mediterranee 34 1	22/02/2026	03/05/2026 RP
53539607 20630.2 509410 Trebes Fc 1 - 590288 F.C. Pays Mazametain 1	08/03/2026	03/05/2026 RP
53539647 20670.2 582636 L Union St Jean Fc 2 - 590288 F.C. Pays Mazametain 1	18/04/2026	14/05/2026 RP
Régional 2 M - Pro-Ser / Unique	Poule C	6
53539981 20807.2 516340 U.Av. Fenouillet 1 - 534344 Bressols A.S 1	21/03/2026	29/04/2026 RJ
Régional 2 M - Pro-Ser / Unique	Poule D	5
53540247 20887.2 515764 U.S. Aignanaise 1 - 548369 U.S.Salies Mane 1	14/03/2026	02/05/2026 RS
Régional 3 M / Unique	Poule A	8
53555204 21591.2 514317 Perols Es 1 - 500377 Vergeze Ep 1	22/03/2026	29/04/2026 RJ
Régional 3 M / Unique	Poule B	9
54620399 24750.2 561156 Elne Fc 1 - 503393 Mauguio Carnon Us 1	29/03/2026	03/05/2026 RP
54620407 24758.2 552088 Puissalicon Magalas 1 - 550059 U.F. Lezignanais 1	04/04/2026	02/05/2026 RP
U20 Régional 1 M / Unique	Poule A	51
54001564 23611.2 548837 Bagnols Pont 21 - 517866 Uchaud Gc 21	19/04/2026	29/04/2026 RP
U20 Régional 1 M / Unique	Poule B	53
54001447 23539.2 503251 Clermontaise 21 - 500377 Vergeze Ep 21	26/04/2026	03/05/2026 RP
U18 Régional 1 M / Unique	Poule A	16
53566854 22925.2 548146 Agde Rco 21 - 500152 Lunel Gc 21	31/05/2026	20/05/2026 RP
U18 Régional 1 M / Unique	Poule B	15
53560065 21686.2 851135 Ujs Toulouse 21 - 505909 Rodez Aveyron 21	18/04/2026	30/04/2026 RP
U18 Accession F / 2	Poule Unique	106
55217253 26050.2 582636 L Union St Jean Fc 1 - 531494 Druelle F.C. 1	22/03/2026	03/05/2026 RP
U18 Honneur F / 2	Poule B	108
55209627 25887.2 551504 Mende Av.Foot Lozere 1 - 527639 Jeune Entente Toulou 1	18/04/2026	02/05/2026 RP
U18 Honneur F / 2	Poule C	109
55217327 26093.2 548369 U.S.Salies Mane 1 - 517802 Tournefeuille 1	18/04/2026	02/05/2026 RP
U18 Espoir F / 2	Poule C	123
55209750 25939.2 532287 Montbartier 2 - 545076 Cahors F.C. 1	26/04/2026	03/05/2026 RP
U18 Espoir F / 2	Poule D	125
55209819 25980.2 519333 Juillan Om 1 - 522961 Bruguieres Sc 1	12/04/2026	03/05/2026 RP
U18 Espoir F / 2	Poule E	126
55209878 26011.2 581893 Tlse Metropole Fc 1 - 514895 Ramonville Coteaux 1	19/04/2026	06/05/2026 RP

Match	Ancienne date	Nouvelle date
U14 Régional 1 / Phase 2	Poule A	136
55360196 27020.1 541234 Ent. St Clement Mont 21 - 503214 Frontignan As 21	11/04/2026	02/05/2026 RP
U14 Régional 1 / Phase 2	Poule B	135
55360137 26961.1 582431 Montpellier A.S 21 - 582757 Jacou Clapiers Fa 21	18/04/2026	06/05/2026 RP
U15 Fem R1 / 2	Poule A	116
55209120 25632.2 514451 Montauban 1 - 550123 Canet Roussillon Fc 1	19/04/2026	02/05/2026 RP
U15 Fem Terr / 2	Poule A	112
55209286 25714.2 549091 B.Jeunesse Ol 1 - 500377 Vergeze Ep 1	11/04/2026	02/05/2026 RP
U15 Fem Terr / 2	Poule B	114
55209335 25735.2 515649 Carbonne Js 1 - 517284 Cintegabelle 1	25/04/2026	02/05/2026 RP
U15 Fem Terr / 2	Poule D	115
55209442 25786.2 550350 F.C. Escalquens 2 - 550861 La Cremade F.C. 1	14/03/2026	02/05/2026 RS
Régional 1 M Futsal - Escates / Unique	Poule Unique	38
53665516 23102.2 527639 Jeune Entente Toulou 1 - 516966 Fc Quint-Fonsegrives 1	28/03/2026	06/05/2026 RP
Régional 2 M Futsal - Pro-Ser / Phase 2	Accession	139
55545503 27909.1 851139 Toulouse Futsal C. 1 - 548263 Mont. Atlas Paillade 1	11/04/2026	09/05/2026 RP
55545507 27906.2 551773 Plaisance Pibrac Fut 2 - 851139 Toulouse Futsal C. 1	03/05/2026	14/06/2026 RP
Coupe Occitanie Intersport Seniors / Regionale	Poule Unique	103
55484331 27519.1 582636 L Union St Jean Fc 1 - 505909 Rodez Aveyron 2	04/04/2026	14/05/2026 RP
55484333 27521.1 552660 F.C Garonne Gascogne 1 - 517037 Balma 1	04/04/2026	30/04/2026 RP
55484339 27527.1 525729 Le Fossat Es 1 - 541854 Auch 1	04/04/2026	01/05/2026 RP
55484349 27537.1 548132 Carcassonne Fac 1 - 503320 Aigues Mortes 1	04/04/2026	02/05/2026 RP
55484352 27540.1 527639 Jeune Entente Toulou 1 - 540547 F.U. Narbonne 1	05/04/2026	03/05/2026 RP